

CROISIÈRE VOILE aux Iles Pontines (Italie)

Du samedi 29 Août au mercredi 9 septembre 2026

DESCRIPTIF

Au départ du port de Procida, à proximité de Naples, nous naviguerons d'île en île dans l'archipel des Pontines. Cette croisière fera découvrir les îles Flegree et Pontines, en mer Tyrrhénienne à l'ouest du golfe de Naples, et si les conditions le permettent, les ports pittoresques de la côte amalfitaine sur la péninsule de Sorrento, juste au sud de Naples.



- Check in à 17h le 29 août, nuit à bord du 29 au 30 août

Une arrivée le 29 août en fin de matinée est vivement conseillée. L'après-midi est consacré à l'avitaillement du bateau. Cela permet de prendre la mer dès le matin du 30 août.

- Check out le 9 septembre à 8h30 avec nuit à bord le 8 septembre

Nous naviguerons sur 2 monocoques :

- Dufour 390 NAGINI, 3 cabines 11m,
- Dufour 410 AMUNI, 3 cabines 12m80,
-

pouvant accueillir 12 participants (6 par bateaux, 2 personnes par cabine).

ORGANISATEURS

- Jean-Louis Sani Tél. : 06 23 84 13 13 <mailto:jeanlouissani7@gmail.com>
- Sigrine Genest Tél. : 06 20 54 30 50 <mailto:sigrine.genest@live.fr>

CHEFS DE BORD :

Martine VERCASSON - Gilles PONTLEVOY

PARTICIPATION FINANCIERE : 850 Euros par personne .

Comprend : Location voiliers - consommables - assurances - nettoyage final - Draps et serviettes - organisation.

Ne comprend pas :

- Le passeport Voile (voir ci-dessous)
- Le transport AR vers Procida, qui est organisé et payé individuellement par chaque participant
- l'avitaillement de chaque bateau par son équipage, le carburant moteur, les éventuelles taxes de port, les frais d'escale... ces frais non compris dans le forfait sont payés sur la caisse de bord de chaque équipage.

L'inscription et le règlement seront effectués en ligne via un lien (billetweb) adressé aux personnes intéressées après validation de leur préinscription.

Les inscriptions seront prises en compte dans leur ordre d'enregistrement en respectant toutefois un minimum de personnes expérimentées sur chaque voilier et une liste d'attente est constituée en cas d'inscriptions surnuméraires

- Acompte de 50 % par carte bancaire à l'inscription
- Solde par débit automatique au plus tard le 10 juillet 2026

VOYAGE :

- Avion (ou train) pour Naples.
- Ferry Naples-Procida. 40 à 60 minutes. De l'ordre de 25€ AR

Vous pouvez, si vous le souhaitez compléter votre séjour en Italie par quelques jours de tourisme ou de randonnée, avant et/ou après la croisière.

REUNION DE PRÉPARATION :

DATE à fixer courant juin

La présence à cette réunion est indispensable car elle permet de faire connaissance avec les autres participants, de discuter de la navigation et de faire le point sur les préférences alimentaires et régimes particuliers de chacun.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION :

Cette croisière est organisée dans les conditions exposées dans la Charte de la section voile, en particulier ce qui concerne :

- la souscription à la **Licence Club** de la Fédération Française de Voile (FFV) pour les Skippers,
- la souscription au **Passeport Voile** de la FFV pour les autres participants (**17 € valable pour l'année**), **non compris dans le prix de la croisière**. Modalités de paiement précisées ultérieurement,
- les conditions d'inscription (adhésion, assurance, annulation),
- les procédures de réception et de validation des inscriptions,

- les dépenses comprises dans la participation financière demandée,
- les dépenses additionnelles à prévoir,
- les conditions générales de participation (constitution des équipages, programme de navigation, vie à bord, sécurité nautique),
- l'équipement individuel indispensable,
- le transport vers et depuis le port d'embarquement,

Chaque participant prend connaissance des dispositions de la CHARTE DE LA SECTION VOILE préalablement à son inscription. : <https://www.cihm.info/voile#outils-et-procedures-des-organisateurs-voile>

Les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles ; ils ne sont ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.